

Transport de matières dangereuses

Occasionnellement, nos membres effectuent le transport de matières dangereuses pour l'entreprise. Plusieurs ne sont pas au courant de la réglementation qui encadre le transport de propane, d'azote ainsi que le SF6. Ces produits sont les plus couramment utilisés par nos membres en distribution, mais il en existe plusieurs autres. Je vous invite à suivre le dossier via le compte rendu du CPSS, sujet 208,04.

Le 15 août 2002, entrée en vigueur du langage clair qui exige une formation appropriée en transport de matières dangereuses et une carte de compétence.

Des modifications ont été apportées à la formation à HQ en regard avec la nouvelle réglementation. **HQ doit s'assurer que les employés ont la compétence nécessaire.**

La loi oblige un **renouvellement** de la carte de compétence aux **3 ans**.

Un test de compréhension axé sur la tâche à accomplir et sur les produits que l'on retrouve chez Hydro-Québec a été élaboré pour le renouvellement de la carte de compétence sans avoir à suivre la formation Réglementation sur le transport des matières dangereuses sur la route (RTMDR) de 7 heures.

Le test contient des questions élaborées et pondérées pour répondre aux exigences du règlement. Si l'apprenant échoue le test, il doit suivre à nouveau la formation pour obtenir sa carte de compétences. La note de passage est établie à 75%.

Amendes et contraventions: (source: Transport par route des matières dangereuses, manuel de formation, Centre de développement des compétences HQ, version 2004-01-07)

L'application de la loi est assurée par les inspecteurs de marchandises dangereuses désignés par le gouvernement provincial ou fédéral et peuvent être des policiers, des préposés au pesage ou un contrôleur routier de la SAAQ.

Les inspecteurs sont autorisés à émettre des contraventions ou à porter des accusations.

- Quiconque est coupable d'une infraction peut être poursuivi, y compris le conducteur;
- Le conducteur peut se disculper d'une infraction s'il établit qu'il a pris toutes les précautions raisonnables pour se conformer à la loi et au règlement;
- Au Québec et autres provinces, une infraction aux règlements peut encourir des peines de 200 \$ à 6 000 \$ dépendant de la gravité de l'infraction pour l'expéditeur et le transporteur;
- Aussi, ces infractions peuvent résulter à l'augmentation des points d'inaptitude à votre dossier de conducteur.

Actuellement, HQ mentionne que c'est possible que nos membres circulent avec des matières dangereuses sans permis, mais qu'avec le nouveau suivi la situation ne devrait plus se reproduire.

Il est à noter que très bientôt les monteurs distribution utiliseront l'azote afin de vérifier l'étanchéité des disjoncteurs VWVE. Voir le sujet 197,03 du compte rendu R-208 de votre CPSS.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les représentants en santé-sécurité de vos régions respectives.